

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 2

Approbation des conventions transitoire et cadre SATT/Université de Bourgogne

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 23 septembre 2013 donnant autorisation au Président de l'Université de signer le pacte d'actionnaires et la convention bénéficiaire avec l'ANR.

Après en avoir délibéré

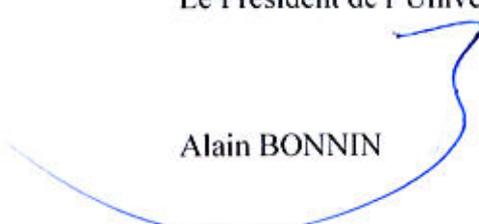
Approuve, avec 21 pour, 2 contre :

la convention cadre et l'avenant n°3 entre l'Université de Bourgogne et la SATT Grand Est.

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement